



**DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**  
**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 313-87-2021**  
**ADOPTÉ LE 3 MAI 2021**

L'article 3 du présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 313-1992 par l'ajout des articles 70.0.1, 72.0.1 et 74.5.1 au chapitre 6, "Les usages et bâtiments complémentaires". L'article 3 contient les dispositions particulières à l'implantation de bâtiments complémentaires, de piscines et de bains à remous (spa) pour un usage du groupe « habitation » de quatre (4) logements et moins dont les unités de logement sont divisées par un lotissement vertical (condominium).

Je (nous), soussigné(s), personne(s) intéressée(s) par les règlements d'urbanisme de la Municipalité, demande ou demandons que les dispositions contenues à l'article 3 du second projet de règlement n° 313-87-2021 soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

NOM ET prénom	adresse	Zone	Qualité					Signature
			d	p	o	cp	co	

**Qualité:** d: domicilié    p: propriétaire    o: occupant    cp: copropriétaire    co: co-occupant

**DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ:**  
**12 mai, 16 h 45**